

Extrait du Registre des délibérations du Bureau

Séance du jeudi 9 février 2017

Membres du Bureau en exercice : 37

Le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle du 1^{er} étage de la CAGB à Besançon, sous la présidence de M. Gabriel BAULIEU, 1^{er} Vice-Président de la CAGB.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.2.1, 1.2.2, 1.2.3, 3.1, 5.1, 5.2, 5.3, 6.1, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4

La séance est ouverte à 18h00 et levée à 20h35.

Etaient présents : M. Gabriel BAULIEU, M. Michel LOYAT, M. Alain BLESSEMAILLE, Mme Françoise PRESSE, M. Robert STEPOURJINE, M. Pascal CURIE, M. Jean-Yves PRALON, M. Dominique SCHAUSS, Mme Elsa MAILLOT, M. François LOPEZ, M. Jacques KRIEGER, M. Yoran DELARUE, M. Christophe LIME, M. Anthony POULIN, M. Serge RUTKOWSKI, M. Marcel FELT, M. Daniel HUOT, M. Pascal DUCHEZEAU, Mme Catherine BARTHELET, M. Pierre CONTOZ, M. Pascal ROUTHIER, M. Yves MAURICE, M. Michel JASSEY, M. Gilles ORY, M. Nicolas BODIN, M. Thierry MORTON, Mme Catherine THIEBAUT, Mme Marie ZEHAF

Etaient absents : M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Jean-Paul MICHAUD, Mme Karima ROCHDI, Mme Martine DONEY, Mme Sylvie WANLIN, M. Bernard GAVIGNET, M. Alain LORIGUET, M. Emmanuel DUMONT, M. Fabrice TAILLARD

Secrétaire de séance : M. Michel JASSEY

Procurations de vote :

Mandants : M. DONEY

Mandataires : Y. DELARUE

Ajustements techniques suite à une procédure de recrutement (DAG)

Rapporteur : Gabriel BAULIEU, Vice-Président

Commission : Finances, ressources humaines, communication et ai

Inscription budgétaire
« Charges de personnel » Budget principal
Sous réserve du vote du BP 2017 et du PPIF 2017-2021

Résumé :

Suite à la vacance du poste de cadre expert en affaires juridiques, une procédure de recrutement a été lancée. Il est proposé de retenir la candidature d'une personne contractuelle et de définir les conditions de son recrutement.

Poste de cadre expert affaires juridiques au sein de la Direction Administration Générale (catégorie A)

Suite à une mobilité interne, le poste de catégorie A de cadre expert en affaires juridiques pour la Direction Administration Générale a été déclaré vacant. Aussi, une procédure de recrutement a été engagée afin de pourvoir cet emploi par voie de mutation ou de détachement d'un fonctionnaire, ou de recrutement d'un lauréat du concours correspondant. A cet effet, il a été procédé à une large publicité.

Le cadre expert en affaires juridiques a notamment pour mission de :

- apporter un conseil juridique aux élus, aux services et aux structures partenaires,
- participer à l'élaboration de montages juridiques complexes, à la rédaction des actes et des contrats,
- piloter les procédures de passation des délégations de service public ou apporter son concours à la mise en œuvre de la procédure (DSP complexe),
- valider les actes des collectivités afin d'en assurer la sécurité juridique (délibérations, arrêtés, projets de décisions, conventions...),
- gérer les pré-contentieux et les contentieux (rédaction ou validation de mémoires, suivi de l'exécution des jugements et des dépôts de plainte), en lien avec les éventuels conseils externes,
- participer à l'élaboration des règles et des procédures juridiques internes,
- assurer une veille juridique.

La personne retenue à l'issue de cette procédure de recrutement est titulaire d'un Master 2, mention administration publique et contentieux et dispose par ailleurs d'expérience dans le domaine (contrôle de légalité au sein d'une Préfecture, assistante de justice dans un tribunal administratif).

Toutefois, celle-ci n'est ni titulaire, ni lauréate inscrite sur liste d'aptitude. Il est donc proposé de retenir sa candidature dans le cadre de l'article 3-3 2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, qui prévoit notamment que « des emplois permanents peuvent être occupés de manière permanente par des agents contractuels, pour les emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par la présente loi. Les agents ainsi recrutés sont engagés par contrat à durée déterminée d'une durée maximale de trois ans. Ces contrats sont renouvelables par reconduction expresse ».

Il convient en conséquence de définir les conditions de son recrutement.

Considérant notamment :

- la déclaration de vacance de l'emploi,
- le recrutement infructueux de fonctionnaires territoriaux ou de candidats sur liste d'aptitude correspondant au profil recherché,
- la nature des fonctions afférentes à cet emploi,
- les activités et responsabilités à confier à l'agent recruté,
- les besoins du service en raison du caractère particulier des missions confiées.

Éléments du recrutement :

- contrat de droit public,
- durée de trois ans à compter du 1^{er} mars 2017,
- travail à temps complet,
- indice brut de rémunération 434 (IM 383), en référence au grade des attachés, et le cas échéant le supplément familial de traitement, afférent à cet indice brut,
- régime indemnitaire conforme à la délibération du conseil communautaire du 15 décembre 2016 (attaché - groupe de fonction A8).

A l'unanimité, le Bureau, sous réserve du vote du BP 2017 et du PPIF 2017-2021 :

- **se prononce favorablement sur le recrutement d'un agent contractuel sur le poste de cadre expert affaires juridiques à temps complet dans le cadre des dispositions de l'article 3-3 (2°) de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984,**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer le contrat à intervenir dans ce cadre.**

Pour extrait conforme,

Le Président

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

Préfecture du Doubs

Reçu le 20 FEV. 2017



Contrôle de légalité